



Direction des Ressources Humaines

Fabrice CRIQUET
Responsable du syndicat FO

DRH/2023/125

Tremblay en France, le 22 mai 2023

Objet : réponse à votre courrier reçu par mail le 18 avril 2023

Monsieur

À plusieurs occasions, vous m'avez sollicité en me prêtant la volonté de vouloir supprimer le pécule pour lui substituer en totalité une retraite dite par capitalisation.

Par la présente, je souhaite vous rappeler en substance mon intervention lors du C.S.E. du 14 avril 2022 à savoir qu'une politique de rémunération s'apprécie sur l'ensemble de ses composantes, que ce soit le traitement de base, les primes, l'intéressement, la participation, l'Article 83, le pécule, etc. et de l'environnement au sein duquel évolue l'entreprise : tout doit et peut se regarder sans tabou.

En conséquence si vous attendez de moi que j'énonce très clairement que l'entreprise ne proposera jamais d'étudier avec les partenaires sociaux une évolution des règles du pécule, je crains que nous n'alliez au-devant d'une déception.

Ma vision est qu'une politique de rémunération doit se revoir régulièrement pour être d'une part en phase avec le marché et les pratiques du marché, et d'autre part pour s'ajuster également à certaines contraintes externes.

Voilà pour une réponse globale.

En revanche, si votre question est, de manière plus ciblée : « Allez-vous diminuer le pécule et uniquement le pécule ? », je vous réitère ma réponse faite lors du C.S.E. mentionné plus haut dans le présent courrier. Compte tenu du contexte actuel, toucher uniquement au pécule pour le pécule est une option plutôt inenvisageable.

Ce point de vue, que je vous ai confirmé lors de de notre réunion du 21 avril 2023, n'a pas changé, à date, à savoir qu'une politique de rémunération doit régulièrement être revue pour

- d'une part s'adapter à l'environnement dans lequel évolue l'entreprise afin d'être en phase avec le marché du travail et ses pratiques,

- d'autre part pour s'ajuster également à certaines contraintes externes comme un changement de législation par exemple.

Par ailleurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner en C.S.E., si nous devons proposer aux partenaires sociaux de redéfinir le pécule, cette réflexion s'inscrirait dans une vision plus large d'une politique de rémunération et non dans un objectif unique de faire diminuer le pécule pour le faire diminuer.

Pour ce qui est de vos autres demandes, je vous rappellerai simplement que l'accord N.A.O. de 2023, signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, est un accord équilibré qui a permis de faire évoluer les salaires de l'ensemble des catégories professionnelles de l'entreprise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Laurent GASSE
Directeur

